



## Malfaçons dans le métré et la pose de fenêtres

Par **MARCEL**, le **10/02/2012** à **10:33**

Bonjour,

J'ai fait poser par une entreprise de nouvelles fenêtres chez moi ( Juin 2011 )

malheureusement il y a des malfaçons, j'ai envoyé plusieurs courriers recommandés, mais rien n'y fait les responsables de cette entreprise font la sourde oreille...

Quelles sont mes possibilités face à cette entreprise et si il me faut aller en justice

toute la démarche et éventuellement le coût d'une procédure assistée par un avocat car mes connaissances en la matière sont quasiment nulles.....

Dans l'attente, recevez mes salutations....

Par **chaber**, le **10/02/2012** à **17:37**

Bonjour

Vous renvoyez une nouvelle LRAR en:

- marquant MISE EN DEMEURE
- rappelant les divers courriers demeurés sans réponse
- lui donnant quinze jours à réception pour remédier aux désordres
- précisant que passé ce délai, vous remettrez le dossier en justice en demandant une

indemnité par jour de retard